



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260618_02

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; 8 Communes hors territoire : Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; 57 communes : Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : Métropole de Lyon : Jean-Paul BURNIER ; 8 Communes hors territoire : Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; 57 communes : François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)
Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)

Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu la délibération n°C_20260520_03 relative à l'élection des vice-présidents et la constitution du Bureau syndical ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les règles de composition du Bureau des syndicats mixtes ouverts sont fixées par leurs statuts ;

Considérant que l'article 7-2 des statuts du SIGERLy dispose que le Bureau syndical du SIGERLy comprend :

- Le/la président.e du Comité syndical, par ailleurs président.e du Bureau, qui a obligatoirement la qualité de délégué.e titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-présidents parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué titulaire de l'une des communes membres.

Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin de liste secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Considérant qu'en cas de candidatures en nombre égal au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que par délibération n° C_20260520_03 en date du 20 mai 2026, le Comité syndical a élu huit vice-présidents ;

Considérant la démission du 2^{ème} vice-président, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des vice-présidents ;

Considérant la liste comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy et parvenue dans les délais, composée comme suit :

- Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
- Virginie POULAIN (Métropole de Lyon)
- Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
- Claire RENOUPREZ (Commune de Vourles)
- Olivier ARAUJO (Commune de Charly)
- Marc DUBIEF (Commune de Bron)

- Christian AMBARD (Commune d'Oullins-Pierre-Bénite)
- Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)

Considérant qu'aucune autre liste n'étant constituée, il est procédé au vote ;

1. Premier tour de scrutin, vote à scrutin secret :

Nombre de délégués votants :	54 (178 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix :	17 (dont 6 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix :	5 (dont 1 pouvoir)
Nombre de délégués avec 1 voix :	32 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés :	159 voix
Nombre de votes nuls/blancs :	8 voix
Nombre d'abstention :	11 voix
Majorité absolue des voix exprimées :	80 voix

La liste unique est élue au premier tour du scrutin, à l'unanimité

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le Comité syndical :

DÉCLARE élus les vice-présidents suivants :

- Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)
- Virginie POULAIN (Métropole de Lyon)
- Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)
- Claire RENOUPREZ (Commune de Vourles)
- Olivier ARAUJO (Commune de Charly)
- Marc DUBIEF (Commune de Bron)
- Christian AMBARD (Commune d'Oullins-Pierre-Bénite)
- Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)

PREND ACTE de la composition du Bureau syndical.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026

Le Président du SIGERLY,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.